



INFORCHIMAY

N°166



Mars 2026

Informations citoyennes

Actualités associatives

Événements culturels

Sommaire

Mot du Bourgmestre	3
Un membre de notre comité nous a quittés	4
Concours n°165 - Solution et résultats	4
Concours - Mars 2026	4
Comptes-rendus des Conseils communaux	6
Encarts publicitaires dans le bulletin communal	14
Nouveaux tarifs des cartes d'identité et passeports	14
Distribution de sacs poubelles et calendrier 2026	16
La zone bleue en centre-ville	18
Déclaration environnementale de classe 3	19
Appel aux organisateurs d'activités pour enfants (2,5 - 12 ans)	20
Une après-midi à partager entre générations	21
Un nouvel hôpital de jour gériatrique au CSF	22
Sport sur ordonnance	23
Les personnes accueillantes d'enfants dans la Botte du Hainaut	23
Du nouveau à Chimay - Les jeudis créa'femmes	25
Atelier d'écriture à Chimay	25
Mundiya Kepanga - Un chef papou en visite au Parc national	26
Transport social à Chimay et dans les environs	27
Jogging de la Principauté de Chimay	28
Les Bobines	28
Soutenons le commerce local de Chimay et de ses villages	29
L'Emploi Partagé	30
Il a marqué Chimay - Alfred Cogniaux	31
Jean-Guy De Meyer respecte sa parole donnée depuis 50 ans	32
Les Bénédictines de Chimay	33
La fabrique d'église de Bailièvre, entre tradition et créativité	35
Calendrier des fêtes et des manifestations 2026	36

Les propositions d'articles pour le prochain numéro sont à transmettre à l'adresse :

cindy.petrison@chimayville.be

Les articles seront rédigés exclusivement en Word - police Arial taille 12 - et photos en JPG.

Revue d'information éditée à l'initiative de l'Administration communale

Place Léopold 12 - 6460 Chimay - Tél. 060/303.700

Éditeur responsable : Tanguy Dardenne - Bourgmestre - tanguy.dardenne@chimayville.be

Vous êtes **commerçant, artisan ou entrepreneur local** et souhaitez insérer une publicité dans un prochain numéro du bulletin communal ? Informations et tarifs : cindy.petrison@chimayville.be

Notre site internet : www.chimayville.be



CHÈRES CHIMACIENNES, CHERS CHIMACIENS,
2026 : UNE ANNÉE DE PROJETS DANS UN CADRE BUDGÉTAIRE SERRÉ

« **FAIRE DAVANTAGE DE CHOSES, AVEC LES MÊMES MOYENS** »

Voici le cap que nous nous sommes fixé pour les 5 prochaines années.

En 2026, nous donnons la priorité à des projets qui répondent à cet objectif, malgré un espace budgétaire restreint.

Ainsi, dans les mois qui viennent, nous prévoyons notamment de :

- rénover la **toiture du service travaux** ;
- remplacer les **châssis** et renforcer **l'isolation** du centre administratif ;
- installer un système de **gestion de l'énergie** intelligent ;
- **fusionner** les activités de support de la Ville et du CPAS ;
- réactiver la **zone bleue** sur la Grand Place ;
- réaliser des travaux sur les **toitures de plusieurs églises** ;
- avancer vers un **rapprochement de nos structures touristiques** ;
- mettre en place un plan de lutte contre la prolifération des **pigeons** ;
- installer des **caméras** pour mieux combattre les incivilités ;
- accompagner le **Circuit de Chimay** dans la finalisation du projet de « co-sporting » ;
- organiser **des activités culturelles et touristiques** sur la Grand Place et dans le bâtiment Henquin, grâce à l'énergie et à la créativité des équipes de notre Centre culturel ;

Dans quelques mois, nous aurons parcouru la moitié du chemin tracé par notre plan de convergence budgétaire. Au départ d'une trajectoire déficitaire de - 1 600 000 euros constatée en début de mandature, nous appliquons depuis plus d'un 1 an **une série de mesures qui devraient nous permettre de retrouver l'équilibre financier à l'horizon 2028.**

Chaque projet que nous portons est pensé dans une logique de bon sens : pour éviter de dépenser l'argent que nous n'avons pas, **il faut adapter les besoins aux moyens** (et pas l'inverse).

Dans un monde qui change vite, nos capacités **d'adaptation** et notre **résilience** sont mis à rude épreuve. Garder la tête froide, revenir aux fondamentaux, inscrire nos actions dans la **durée et la sérénité**, voilà les lignes directrices que mes collègues et moi-même essayons de suivre et de partager au quotidien, **au service de chacune et chacun d'entre vous.**

Nous sommes à votre disposition !

A bientôt,

Tanguy DARDENNE

Vous souhaitez discuter d'un problème ou d'un sujet qui vous tient à cœur ?

Je vous reçois tous les jeudis, entre 17h et 21h.

N'hésitez pas à appeler le **060 /303.700** pendant les heures d'ouverture de notre administration pour prendre rendez-vous.

— Tanguy DARDENNE, Bourgmestre de la Ville de Chimay —

Un membre de notre comité nous a quittés

Dynamique et amoureux de notre région, **Jean-François RECOURA** a rejoint le nouveau comité de lecture de l'Infor Chimay en 2025.

Son sourire et sa bonne humeur ont apporté de la chaleur et de la bonhomie au cours de nos réunions. Le 26 octobre 2025, nous avons eu la tristesse d'apprendre son décès soudain.

Toutes nos pensées vont à sa famille et à ses proches, à qui nous présentons nos plus sincères condoléances.

Bon voyage à toi, Jean-François ...

Les membres du comité de rédaction

CONCOURS N°165 - Solution et résultats

La solution correcte faisait référence à Francis Chabot, auteur de l'extrait choisi, tiré de son œuvre *Trois mots tueurs* :

« Tout coutumier qu'il soit de confidences salaces, Feldus hésite une nanoseconde sur la direction que doit prendre la gorgée de trappiste bleue qui, dans l'écume de sa mousse, se prépare à plonger instinctivement dans la bonne direction. »

Les gagnants du concours de l'édition n°165 remportent un chèque-cadeau de 25 €, à utiliser chez les commerçants de l'entité : Denis DEBUS, Henri DEMARET, Philippe FALISE, Nathalie GAUVAIN et Arlette THIRY.

FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS, ET MERCI À TOUS POUR VOTRE PARTICIPATION !

CONCOURS – Mars 2026

MOTS-CROISÉ proposé par Sisthe l'Africain

Question subsidiaire (pour l'éventuel départage des ex aequo) :

Combien de réponses exactes la Ville recevra-t-elle ?

Nom : Prénom :

Adresse : Téléphone :

Participez avant le 31 mai 2026 ! Une seule participation est autorisée par adresse postale de l'entité.

Pour participer, envoyez votre grille complétée :

Par courrier, en découpant la grille, à l'adresse suivante :

Ville de Chimay – Concours Entité – Service Informations – Place Léopold 12 – 6460 Chimay

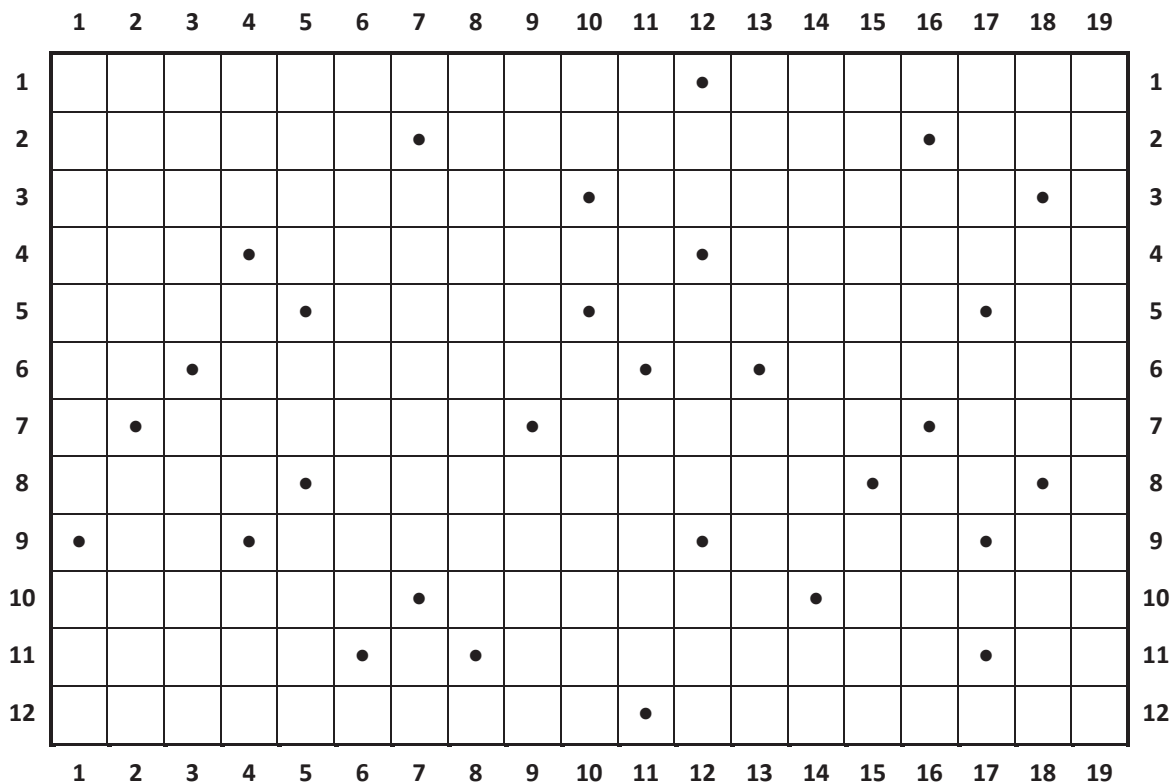
Par e-mail, en envoyant une photo nette ou un scan de bonne qualité à : cindy.petrison@chimayville.be

Les membres du Conseil communal et du comité de lecture de l'Infor Chimay ne peuvent pas participer au concours.

À gagner : 5 chèques-cadeaux de 25 € à utiliser chez les commerçants de l'entité !

MOTS CROISÉS

proposés par Sisthe l'Africain



Horizontalement

1 La nôtre est moins connue que celle de Liège. Un des plus beaux villages de Wallonie. - **2** La sève y circule. Ce qui séduit. Ornement en forme d'œuf. - **3** Spécialistes des nids suspendus. Mortier composé de terre argileuse et de paille hachée. - **4** Sur une rose des vents. Aube du rotor d'une turbine. Acide aminé naturel. - **5** Pas rapide. Habit long de certaines fonctions. Déchet en poussière. Fleuve. - **6** Sur la Tille. Incarnations de Vishnou. Il permet d'ouvrir les portes. - **7** Genre, sorte. Lorsqu'on la sent, c'est qu'on accélère l'allure. Véhicule utilisé pour accélérer cette allure. - **8** Très grand arbre africain. Rengaine. Démonstratif. - **9** Note. Discours longuement. Examina avec attention. Marque la surprise. - **10** D'un ancien peuple d'Écosse. Verra le jour. Soutien. - **11** Métal gris blanc malléable. Entreprit pour la première fois. Dans. - **12** Pierre fine utilisée en joaillerie. État de tranquillité, de sérénité.

Verticalement

1 Hypocrites. Un hareng peut l'être. - **2** Vestiges. Singea. - **3** Dramaturge norvégien. Prononcé avec la pointe de la langue. - **4** En Serbie. Galette de maïs fourrée. Ne va pas sans tac. - **5** C'est l'Euratom. Convient. Pièce mobile d'une serrure. - **6** Irascibles. - **7** Policier. On y joue avec des pierres à Pékin. - **8** Sacrifice de soi au bénéfice d'autrui. - **9** A pour capitale Belfast. Répété, c'est une routine. - **10** Possessif. Il y a celle des quatre jeudis. - **11** Greffes. Copula. - **12** Bas de gamme. Silence... Type de vallée du relief jurassien. - **13** Parcourra des yeux. Peut s'effectuer sur une pierre. - **14** Le « p » ou le « b » par exemple. Déterminant indéfini. - **15** Expédition « à bord » d'un « vaisseau du désert ». Vêtement traditionnel de la femme indienne. - **16** Héroïne de *La Reine morte*. Enveloppât le cigare d'une feuille de tabac. - **17** Ayant pris une certaine couleur. Prière. - **18** Indique que le pli a été déposé par l'expéditeur lui-même. Gangrène de la bouche et du visage qui touche surtout les enfants malnutris. Son lit est parfois humide. - **19** On la récolte à partir d'arbres résineux.

Comptes-rendus des Conseils communaux

Les résumés des Conseils communaux sont également disponibles en ligne sur le site :

<https://www.deliberations.be/chimay>.

Sauf mention contraire, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

SÉANCE DU 27 AOÛT 2025

Excusés : Éric THIRY, Marc METENS.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- Prend acte de la démission de M. Louis JACQUES de ses fonctions de conseiller communal et de tous les mandats s'y rapportant.
- Prend acte de la prestation de serment de M. Jean-Jacques TANDEL qui est déclaré installé en qualité de conseiller communal, élu sur la liste Alternative Chimacienne (A.C.) et approuve la déclaration d'apparentement à la liste MR.
- Arrête le tableau de préséance des conseillers communaux.
- Désigne M. Jean-Jacques TANDEL en qualité de représentant communal au sein de l'ASBL « La Clairière ».
- Désigne M. Baudouin LOUETTE en qualité de représentant communal au sein de l'Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Études Techniques et Économiques (IGRETEC).
- Désigne Monsieur Baudouin LOUETTE en qualité de représentant communal au sein de l'Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle (IMIO).
- Désigne M. Jean-Jacques TANDEL en qualité de représentant communal au sein de l'Intercommunale des Sports du Sud Hainaut.
- Désigne M. Jean-Jacques TANDEL en qualité de représentant communal au sein de l'ASBL Agence Locale pour l'Emploi (ALE).
- Désigne MM. Bernard GOTTIAUX, Hary COENE, Tanguy DARDENNE, Denis DANVOYE et Baudouin LOUETTE en tant que représentants communaux à l'Assemblée Générale de l'Intercommunale AIESH.
- Désigne M. Guillaume COLSON en qualité de représentant de la Ville de Chimay au sein de l'Association d'Assurance Mutuelle contre l'Incendie Forestier (AMIFOR).

CADRE DE VIE

- Désigne en qualité de représentants du Conseil Communal de la Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) M. Henri ROUAUX et Mme Bérangère JACQMIN.
- Désigne en qualité de Président M. Raphaël WILLEMS.
- Désigne en tant qu'effectifs les six membres ayant obtenu le plus grand nombre de voix à savoir : Mmes Pascaline BERTRAND, Nathalie CHOMY, M. Thomas CONSTANT, Mme Roxane DELHOYE, M. Bernard DERNONCOURT et Mme Nadine JEANMENNE-BOSQUETTE.
- Décide de ne pas désigner de membres suppléants. Approuve le règlement d'ordre intérieur en vigueur régissant les CCATM.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- Par 15 voix pour et 4 voix contre, valide le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) du Conseil Communal.

- Approuve l'installation sur le tronçon de la route n°N99 dénommée chaussée de Couvin, l'installation d'un passage pour piétons à hauteur du PK 36.4 (à hauteur du n° 128) et PK 36.6 (à hauteur du n°102).
- Approuve la mise en place d'un stationnement d'une place pour personne handicapée à la rue de la Poterie à hauteur du n°29 à Forges.
- Approuve la mise en place d'un stationnement d'une place à durée limitée à 30 minutes devant le commerce «Le P'ti Fleuriste» à la Chaussée de Couvin (RN99) à Chimay.
- Approuve le rapport de rémunération de la Commune de Chimay pour l'exercice 2024.

FINANCES

- Par 14 voix pour et 5 voix contre, approuve la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2025 de la Ville de Chimay ainsi que le plan de convergence y adapté.
- Approuve la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2025 de la Régie communale des Eaux de la Ville de Chimay.
- Décide d'octroyer à l'ASBL Télésambre une subvention de 5.233,80 € pour l'année 2025.

BUREAU TECHNIQUE

- Approuve l'établissement d'un droit de jouissance pour une durée de 30 ans au profit de l'ASBL C.S. Forges pour exercer leurs activités footballistiques sur des terrains à Bourlers. Cette décision sera jointe au dossier de demande de promesse ferme de subvention auprès d'Infrasports en vue de la construction d'un terrain synthétique à Bourlers.

FABRIQUES D'ÉGLISES

- Approuve les comptes 2024 du Synode de l'Église Protestante Unie de Belgique et des fabriques d'église :
 - Saint-Joseph à Bailièvre
 - Saint-Géry à Villers-la-Tour

MARCHÉS PUBLICS

- Approuve le cahier des charges relatif aux « Travaux de tarmac 2025 - Fourniture et pose d'asphalte sur le territoire de la Ville de Chimay » au montant estimé de 100.000 € TVAC.
- Approuve le cahier des charges relatif au « Matériel roulant - Acquisition d'une camionnette neuve de type «Fourgon» pour le Service Technique de la Régie communale des Eaux de la Ville de Chimay » au montant estimé de 42.350,00 € TVAC.
- Approuve le cahier des charges relatif à la « Solution de réseau Wan, Vpn, et sécurité, téléphonie IP et acquisition d'un serveur informatique avec ses accessoires et ses licences pour la Ville de Chimay, la Régie communale des Eaux de la Ville de Chimay ainsi que le CPAS de Chimay » au montant estimé de 378.000,00 € TVAC, réparti en 3 lots.
- Approuve le cahier des charges relatif au « Hangar Voirie - Renforcement de la charpente et remplacement de la couverture de la toiture » au montant estimé de 200.000 € TVAC, réparti en 2 lots.
- Approuve le cahier des charges relatif à l'entretien des toitures des bâtiments de la Ville de Chimay et du CPAS de Chimay au montant estimé de 171.820 € TVAC, réparti en différents lots.
- Approuve le cahier des charges relatif à la « Fourniture d'équipements de protection individuelle pour le personnel de la Ville de Chimay, de la Régie Communale des Eaux et du CPAS de Chimay » au montant estimé de 40.000 € TVAC.

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2025

Excusé : Baudouin LOUETTE

RESSOURCES HUMAINES

- Désignation et prestation de serment de Monsieur Olivier COLOT en qualité d'agent constatateur pour exercer les missions confiées par la partie VIII du livre premier du code de l'environnement.

BUREAU TECHNIQUE

- Décide d'approuver la modification de voirie tendant à la suppression d'une voirie publique tenant au chemin n°11 à Bourlers.

FINANCES

- Décide d'octroyer pour l'exercice 2025 à l'ASBL Chimay Promotion une subvention extraordinaire de 7.000 € dans le cadre de l'organisation du «Beau Vélo de Ravel» 2025.
- Décide d'approuver les comptes du CPAS de la Ville de Chimay de l'exercice 2024.
- Décide d'approuver la modification budgétaire n°1, services ordinaire et extraordinaire, de l'exercice 2025 du CPAS de la Ville de Chimay.
- Décide de prendre en charge le déficit de trésorerie de l'Intercommunale Sports & Loisirs du Sud-Hainaut, tel qu'arrêté par l'Assemblée générale en séance le 24 juillet 2025, pour un montant de 214.124,77 €.
- Approuve la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2025 de la Fabrique d'Eglise Saint-Hilaire de L'Escaillère.

MARCHÉS PUBLICS

- Approuve le cahier des charges relatif à la « thermographie aérienne de la Ville de Chimay et des communes de Froidchapelle et de Momignies » au montant estimé de 33.000,00 € TVAC. Cette dépense sera répartie entre les trois communes en fonction du prorata de la surface d'occupation du sol de chacune d'entre elles, soit 47,08 % à charge de la Ville de Chimay, 22,43% à charge de la Commune de Froidchapelle et 30,49 % à charge de la Commune de Momignies.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- Décide de fixer les tarifs pour l'insertion de contenu publicitaire dans l'Infor Chimay et de limiter la proportion de contenu publicitaire à un maximum de 20% du volume total de la publication, avec un objectif indicatif de 15%.
- Décide d'approuver le règlement communal sur les funérailles et sépultures.

ENSEIGNEMENT

- Décide de renouveler le Conseil Communal des Enfants pour l'année scolaire 2025 – 2026 et d'introniser les petits élus au Conseil Communal du mois de novembre 2025.

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 2025

Excusés : Martine FLAMME, Baudouin LOUETTE, Éric THIRY.

BUREAU TECHNIQUE

- Approuve le projet de convention de mise à disposition de locaux de l'ex-école de Lompret à l'ASBL D'une Cime à l'Autre.
- Approuve le principe visant à solliciter une subvention dans le cadre des travaux d'amélioration de la voirie agricole sur base d'un estimatif au montant de 406.272,63 € TVAC pour la réfection de la Rue du Rond-Point.

ACCUEIL TEMPS LIBRE

- Approuve le programme de coordination locale pour l'enfance (CLE), les projets d'accueil et le règlement d'ordre intérieur.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- Autorise le Collège à introduire un recours en annulation devant le Conseil d'Etat à l'encontre du permis unique de classe 2 délivré par le Ministre wallon du Territoire en date du 26 août 2025 (n°10018986), tel qu'autorisant la SA Ether Energy à installer et exploiter un parc agrivoltaïque regroupant la production d'électricité et un pâturage d'ovins de minimum 90 ovins sur 9 ha, à la Rue de Forges à Chimay.
- Désigne MM. Xavier GRÉGOIRE, Marc METENS, Olivier SOBRY, Jean-Jacques TANDEL et Johan VEREECKE comme représentants communaux à l'Assemblée Générale de l'Intercommunale INTERSUD.
- Désigne Mr. Hary COENE comme représentant effectif et MM. Xavier GRÉGOIRE et Gaston CORDIER comme représentants suppléants de la Ville de Chimay au sein de l'ASBL Développement en Botte du Hainaut.
- Approuve les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire d'IMIO et donne mandat impératif au délégué de la Ville de Chimay de voter en ce sens lors de l'Assemblée Générale ordinaire d'IMIO.
- Décide d'adhérer au droit de tirage à destination des pouvoirs locaux et provinciaux décidé par le Gouvernement wallon dans le cadre de l'Accord Tax on Pylons III qui soutient des projets de digitalisation et de cybersécurité.

FINANCES

- Prend connaissance de la situation de caisse de la Ville de Chimay au 31 mars 2024, 30 juin 2024, 30 septembre 2024 et 31 décembre 2024.
- Décide de soumettre un projet de délibération au Conseil Communal lors de sa prochaine séance portant sur l'arrêt des comptes de l'exercice 2024 de la Ville de Chimay.
- Décide de soumettre un projet de délibération au Conseil Communal lors de sa prochaine séance portant sur l'équilibre des projets suivants via prélèvement sur le fonds de réserve :
 - Prélèvement de 10.259,40 € pour le projet «Construction caserne pompiers» ;
 - Prélèvement de 6.909,08 € pour le projet «Équipement aire de camping» ;
 - Prélèvement de 5.608,85 € pour le projet «Aménagement espace multi-sports» ;
 - Prélèvement de 7.567,05€ pour le projet «Travaux 1ère nécessité école L'Escaillère».
- Prend acte de la diminution de la dotation communale pour l'exercice 2025 au montant de 264.715,97 € pour la ZOHE (Zone de Secours Hainaut-Est).
- Par 13 voix pour et 5 voix contre, arrête la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2025 de la Ville de Chimay.
- Décide d'établir une taxe communale pour les exercices 2026 à 2031 sur :
 - les secondes résidences ;

- les immeubles bâtis inoccupés ou délabrés ou les deux ;
 - la distribution gratuite d'écrits publicitaires ou d'échantillons publicitaires non adressés et de supports de la presse régionale gratuite ;
 - les agences bancaires ;
 - les commerces de nuit en exploitation au 1er janvier de l'exercice d'imposition ;
 - les hébergements touristiques ;
 - les surfaces commerciales ;
 - sur les panneaux publicitaires (fixes ou mobiles) placés sur le territoire de la commune ;
 - la délivrance de documents administratifs par la commune ;
 - les demandes de changement de nom ;
 - les inhumations, les dispersions des cendres et les mises en columbarium ;
- Décide d'établir, pour l'exercice 2026, une taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques à charge des habitants du royaume fixée à 8%.
- Décide d'établir, pour l'exercice 2026, au profit de la Commune, 2.500 centimes additionnels au précompte immobilier.
- Décide d'établir, pour les exercices 2025 à 2031, une taxe communale de répartition sur l'exploitation de carrières en activité sur le territoire de la Ville.

FABRIQUES D'ÉGLISES

- Approuve le budget 2026 des fabriques d'églises :
- Sainte-Vierge à Salles ;
 - Saint-Michel à Bourlers ;
 - Saint-Gorgon à Rièzes ;
 - Saint-Georges à Forges ;
 - Saint-Hilaire à L'Escaillère ;
 - Saint-Martin à Baileux ;
 - Saints-Pierre-et-Paul à Chimay ;
 - Saint-Nicolas à Robechies ;
 - Sainte-Vierge à Boutonville.
- Approuve la modification budgétaire n°1 - 2025 de la fabrique d'Eglise Saint-Géry à Villers-la-Tour.

CADRE DE VIE

- Approuve l'adhésion de la Ville de Chimay à la centrale Énergie du BEP.
- Approuve la mise à disposition de terrains dans le but de constituer la future réserve naturelle Alfred Cogniaux à Robechies/Bailièvre.

ENSEIGNEMENT

- Désigne d'office M. Tanguy DARDENNE comme Président, M. Florent THONET et les directions des groupes scolaires Arthur Masson, Jehan Froissart, Charlemagne et de l'école de Promotion sociale de Chimay comme représentants du Pouvoir organisateur à la Commission paritaire locale (CoPaLoC).

Excusé : Baudouin LOUETTE

CADRE DE VIE

- Approuve la convention de mise à disposition de terrains à Salles pour une superficie totale d'environ 2,04 ha dans le cadre du programme opérationnel du Parc National ESEM afin d'assurer la provenance locale des plantules pour les forestiers ayant pour intention de planter leurs parcelles.

AFFAIRES GÉNÉRALES

- Désigne M. Baudouin LOUETTE en qualité de représentant communal au sein du comité de lecture de l'Infor Chimay en remplacement de M. Louis JACQUES.

- Ratifie les points portés à l'ordre du jour des assemblées générales suivantes et donne mandat impératif à ses délégués de voter en ce sens :

- IGRETEC
- INTERSUD
- IPALLE
- AIESH

- Ratifie la convention de collaboration avec l'ASBL Le Refuge du Beaussart pour la période 2025-2026, visant à confier à leur vétérinaire, selon les modalités d'usage, la castration et la stérilisation des chats errants, ainsi que l'euthanasie des chats errants dont l'état de santé ne permet pas leur maintien en vie, dans le respect de conditions optimales de bien-être animal.

FINANCES

- Valide le cahier des charges de la vente de bois de chauffage du 20 décembre 2025.

- Par 14 voix pour et 6 voix contre, décide de fixer le taux de couverture des coûts liés aux déchets à 102 %.

- Par 14 voix pour et 6 voix contre, décide d'établir pour l'exercice 2026 une taxe communale sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et commerciaux assimilés.

- Décide d'établir, pour les exercices 2026 à 2031, une redevance sur la fourniture de sacs poubelles «Ville de Chimay» à destination de la collecte des déchets ménagers résiduels en porte à porte.

- Décide d'établir, pour l'exercice 2026, une redevance sur les repas scolaires servis dans les écoles communales de l'entité de Chimay, à l'exception de l'implantation de Baileux.

- Décide d'établir, pour les exercices 2026 à 2031, une redevance pour l'occupation du domaine public par le placement de loges foraines, de loges mobiles et de cirques.

- Décide d'établir, pour les exercices 2026 à 2031, une redevance communale pour l'enlèvement des servages sauvages dus au fait, à la négligence ou à l'imprudence d'une personne.

- Décide d'établir, pour les exercices 2026 à 2031, une redevance sur la délivrance de documents et renseignements urbanistiques.

- Décide d'établir, pour les exercices 2026 à 2031, une redevance annuelle pour l'occupation du domaine public par le placement de terrasses, de tables et de chaises.

- Décide d'établir, pour les exercices 2026 à 2031, une redevance pour l'occupation d'emplacements sur les marchés publics organisés lors des foires de Pâques et d'octobre.

- Décide d'établir, pour les exercices 2026 à 2031, une taxe communale pour le stationnement de véhicules à moteur sur la voie publique ou sur les lieux assimilés à la voie publique et dans lesquels l'usage régulier du disque de stationnement est imposé.
- Décide d'établir, pour les exercices 2026 à 2031, une redevance communale sur la location de diverses salles ou locaux communaux.
- Décide d'établir, pour les exercices 2026 à 2031, une redevance communale sur les prestations du personnel ouvrier et sur l'utilisation de véhicules communaux dans le cadre de la mise à disposition temporaire de particuliers ou de groupements pour des activités se déroulant sur le territoire privé ou public de la Commune.
- Décide d'établir, pour les exercices 2026 à 2031, une redevance pour l'occupation du domaine public à l'occasion du marché hebdomadaire.
- Décide d'établir, pour les exercices 2026 à 2031, une redevance pour l'occupation du domaine public par des commerces ambulants.
- Décide d'établir, pour les exercices 2026 à 2031, des redevances pour l'ouverture de caveaux, concessions de pleine terre, cavurnes et columbariums.
- Décide d'établir, pour les exercices 2026 à 2031, une redevance pour l'enregistrement d'une demande de changement et/ou d'ajout de prénom.
- Décide d'établir, pour les exercices 2026 à 2031, des redevances pour l'octroi de concession, le placement d'urne funéraire, la pose de plaque commémorative pour les stèles mémorielles situées à proximité des parcelles de dispersion dans les cimetières communaux et la délivrance de renouvellement des concessions.

FABRIQUES D'ÉGLISES

- Décide d'approuver le budget 2026 de la fabrique d'église Saint-Martin de Virelles.
- Décide d'octroyer, pour l'exercice 2025, une subvention extraordinaire de 8.000 € à la fabrique d'église Saint-Michel de Bourlers dans le cadre de travaux de plafonnage et d'installation de matériel de surveillance dans l'église.

MARCHÉS PUBLICS

- Approuve le cahier des charges relatif à la réalisation de travaux d'entretien au droit des ponts routiers situés sur le territoire de l'entité de la Ville de Chimay, au montant estimé de 38.006,10 € TVAC.
- Marque son accord sur le déclassement de différents véhicules, matériel d'excavation et matériel de la Ville de Chimay.

RESSOURCES HUMAINES

- Accepte la réception d'un subside APE pour l'équivalent de 4 équivalents temps plein du 01/01/2026 au 31/12/2026 provenant du CPAS de la Ville de Chimay.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2025

Excusés : Stéphane DOMER, Baudouin LOUETTE.

FINANCE

- Par 14 voix pour et 5 voix contre, approuve le budget communal de l'exercice 2026.
- Approuve le budget 2026 de la Régie Communale des Eaux de la Ville de Chimay.
- Décide d'octroyer les subventions suivantes pour 2025 :

- ASBL Mobilesem : 4.843,50 €
 - ASBL La Clairière : 6.300 €
- Décide d'octroyer les subventions suivantes pour 2026 :
- Zone de Police BOTHA : 1.163.632,15 €
 - Zone de Secours ZOHE : 182.483,97 €
 - Maison des Jeunes de Chimay : 18.000 €

FABRIQUES D'ÉGLISES

- Approuve le budget 2026 des fabriques d'églises :
- Saint-Remy à Saint-Remy
 - Saint-Géry à Villers-la-Tour

AFFAIRES GÉNÉRALES

- Prend connaissance de la décision du Collège communal de régulariser la situation des agents conformément à la valorisation des barèmes RGB.
- Prend acte du rapport des synergies Commune / CPAS 2025 et marque un accord de principe sur le contenu de la note d'orientation stratégique.
- Valide la modification de l'article 31 alinéa 2 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal.
- Approuve le point porté à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire de l'Union des Villes et Communes de Wallonie et donne mandat impératif au délégué de la Ville de Chimay de voter en ce sens.
- Désigne M. Gaston CORDIER comme représentant effectif et candidat administrateur et M. Olivier SOBRY comme représentant suppléant de la Ville de Chimay au sein de l'ASBL ASSIST.
- Marque un accord sur le déplacement du panneau de signalisation pour personne handicapée se trouvant devant le commerce sis Grand'Place 26 le long de la Collégiale et sur le déplacement du panneau de signalisation 30 minutes devant le commerce sis Grand Place 26.
- Décide de modifier l'ancien libellé «Interdictions prévues par le décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets» dans le Règlement Général de Police de la Botte du Hainaut.
- Approuve l'avenant des conventions passées avec les ASBL Trait d'Union et l'Etincelle pour l'année 2026 dans le cadre des activités du Plan de Cohésion sociale de la Ville de Chimay.
- Décide de passer un marché public avec une intercommunale en vue de l'acquisition d'un logiciel de gestion des procédures d'urbanisme et d'environnement dans le cadre de la relation « in house ».

Encarts publicitaires dans le bulletin communal



Vous souhaitez promouvoir votre activité, votre commerce, votre événement ou votre association auprès des habitants de la commune ?

Le bulletin communal met à votre disposition plusieurs formats d'encarts publicitaires, adaptés à vos besoins et à votre budget.

NOS TARIFS :

Les tarifs ci-dessous s'entendent hors TVA.

Format	Pour une parution
1/8 de page	200 €
1/4 de page	350 €
1/2 page	600 €
1 page	900 €

AVANTAGE POUR LES CHIMACIENS

Une ristourne de 25 % est accordée aux Chimaciens (associations locales, personnes physiques ou morales ayant leur adresse sur le territoire chimacien). Cette réduction vise à soutenir et valoriser les initiatives locales ainsi que le tissu économique et associatif de notre commune.

Renseignements : Cindy PETRISOT, au 060/303.700 ou cindy.petrisot@chimayville.be

Nous nous réjouissons de collaborer avec vous et de contribuer à la visibilité de vos projets au sein de notre commune.

Éditeur : Cindy PETRISOT

Nouveaux tarifs des cartes d'identité et passeports

L'Administration communale de Chimay informe les citoyens de la mise à jour des tarifs applicables aux cartes d'identité, passeports et titres de voyage, en vigueur à partir du 1er janvier 2026, ainsi que des modalités pratiques liées aux demandes.

Le paiement en liquide est accepté, mais la carte est toutefois à privilégier.

CARTES D'IDENTITÉ

Type de carte	Procédure normale (prend entre 2 et 3 semaines)	Procédure rapide via la Commune (livré le jour ouvrable suivant si commandé avant 15h)	Procédure rapide via SPF Intérieur (retrait au guichet central du SPF Intérieur à Bruxelles 4h30 plus tard si commandé avant 15h)	Duplicata (perte, vol détérioration)
eID / UE, UE+ population	25,10 €	147,60 €	186,40 €	34,10 €
Kids-ID	13,10 €	135,60 €	174,40 €	22,10 €
CI Belges résidant à l'étranger*	/	147,60€	186,40€	147,60€
Kids-ID Belges résidant à l'étranger	/	135,60€	174,40€	135,60€
Cartes étrangers	25,70 €	147,60 €	186,40 €	34,70 €
Kids-ID étrangers	16,30 €	135,60 €	174,40 €	25,30 €

*Ceux-ci devront être inscrits au Consulat Belge

- Réimpression code PIN / PUK : 5,00 €

PASSEPORTS

Âge	Procédure normale	Procédure urgente (livré le jour ouvrable suivant si commandé avant 15h)	Procédure super urgente (retrait au guichet central du SPF Intérieur à Bruxelles 4h30 plus tard si commandé avant 15h)
18 ans et plus	87,00 €	262,00 €	322,00 €
Moins de 18 ans	45,00 €	240,00 €	270,00 €

Titres de voyage pour étrangers

- **Adultes** : 87,00 €
- **Enfants** : 45,00 €

PHOTOS D'IDENTITÉ

Les photos d'identité peuvent être réalisées directement à l'Administration communale lors de la demande et sont comprises dans le prix de la carte d'identité.



INFORMATIONS IMPORTANTES :

- Les photos ne sont **pas remises aux citoyens** ; elles sont directement intégrées dans le système officiel.
- Photos **sans lunettes**, le système n'acceptant pas les reflets.

HORAIRES DES GUICHETS

- **Du lundi au vendredi** : de 9h à 12h, **sans rendez-vous**
- **Après-midis** : uniquement **sur rendez-vous**
- **Permanence les 1ers et 3èmes samedis du mois**, de 9h30 à 11h45
- **Contact et rendez-vous** : serviceauxcitoyens@chimayville.be - 060 /303.700

Éditeur : Cindy MADOÉ

DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES



Quand ? Du 2 février 2026 au 30 septembre 2026, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, **hors jours fériés**.

Où ? À l'accueil du bâtiment administratif, Place Léopold 12 à Chimay.

Veuillez vous munir de votre **avertissement-extrait de rôle** ainsi que de la **preuve de paiement de la taxe sur l'enlèvement des immondices 2025**.

RAPPEL



Rappel ! ⚠	
Poids du sac : 15 kg maximum.	
	○ Sac communal réglementaire
	○ Pas de sac éventré
	○ Pas de verre et d'objets tranchants
	○ Pas de déchets électriques & électroniques
	○ Pas de déchets dangereux
	○ Pas de déchets de cuisine => PAV ou recyparc

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion des déchets et afin d'éviter toute confusion lors des collectes, nous souhaitons attirer votre attention sur l'importance d'utiliser exclusivement les sacs réglementaires propres à chaque commune.

Nous constatons que l'utilisation des sacs provenant d'une autre commune se produit régulièrement lors des collectes. Il est en effet impératif que les habitants utilisent les sacs correspondant à leur commune de résidence.

Pour connaître les dates de collectes des sacs ménagers, sacs bleus PMC et papiers/cartons dans votre commune, n'hésitez pas à consulter le calendrier en ligne.

Ville de Chimay

Remarques importantes : les collectes en porte-à-porte commencent **dès 6 h du matin**.

Merci de sortir les déchets la veille **à partir de 18 h ou avant 6 h** le jour de la collecte, le plus près possible de la chaussée. **En cas de jour férié**, consultez impérativement votre calendrier.

Les collectes peuvent être annulées **en cas d'intempéries**. **Les collectes en porte-à-porte sont réservées aux déchets issus de l'activité normale des ménages.**



PMC : collecte toutes les **2 semaines**



Ordures ménagères : **le mercredi**



Papiers-Cartons : collecte toutes les **4 semaines**

Zone CHA : Baileux, Bourlers, Boutonville, Chimay, Forges, L'Escaillère, Lompret, Rièzes, Vaulx, Virelles

Zone CHB : Bailièvre, La Fagne, Robechies, Saint-Remy, Salles, Villers-la-Tour

En cas de jours fériés :

Zone 1: Chimay

La collecte du mercredi 11 novembre 2026

est **avancée** au **mardi 10 novembre 2026**

Zone 2: Baileux, Bailièvre, Bourlers, Boutonville,

Forges, La Fagne, L'Escaillère, Lompret, Rièzes,

Robechies, Saint-Remy, Salles, Vaulx,

Villers-la-Tour, Virelles.

La collecte du mercredi 11 novembre 2026

est **reportée** au **vendredi 13 novembre 2026**

Si la date de ramassage des sacs correspond à un jour férié, la collecte aura lieu le samedi suivant.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1 J	1 D	1 D	1 M	1 V	1 L
2 V	2 L	2 L	2 J	2 S	2 M
3 S	3 M	3 M	3 V	3 D	3 M
4 D	4 M	4 M	4 S	4 L	4 J
5 L	5 J	5 J	5 D	5 M	5 V
6 M	6 V	6 V	6 L	6 M	6 S
7 M	7 S	7 S	7 M	7 J	7 D
8 J	8 D	8 D	8 M	8 V	8 L
9 V	9 L	9 L	9 J	9 S	9 M
10 S	10 M	10 M	10 V	10 D	10 M
11 D	11 M	11 M	11 S	11 L	11 J
12 L	12 J	12 J	12 D	12 M	12 V
13 M	13 V	13 V	13 L	13 M	13 S
14 M	14 S	14 S	14 M	14 J	14 D
15 J	15 D	15 D	15 M	15 V	15 L
16 V	16 L	16 L	16 J	16 S	16 M
17 S	17 M	17 M	17 V	17 D	17 M
18 D	18 M	18 M	18 S	18 L	18 J
19 L	19 J	19 J	19 D	19 M	19 V
20 M	20 V	20 V	20 L	20 M	20 S
21 M	21 S	21 S	21 M	21 J	21 D
22 J	22 D	22 D	22 M	22 V	22 L
23 V	23 L	23 L	23 J	23 S	23 M
24 S	24 M	24 M	24 V	24 D	24 M
25 D	25 M	25 M	25 S	25 L	25 J
26 L	26 J	26 J	26 D	26 M	26 V
27 M	27 V	27 V	27 L	27 M	27 S
28 M	28 S	28 S	28 M	28 J	28 D
29 J	29 D	29 D	29 M	29 V	29 L
30 V	30 L	30 L	30 J	30 S	30 M
31 S	31 M	31 M		31 D	

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 M	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M
2 J	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M
3 V	3 L	3 J	3 S	3 M	3 J
4 S	4 M	4 V	4 D	4 M	4 V
5 D	5 M	5 S	5 L	5 J	5 S
6 L	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D
7 M	7 L	7 V	7 M	7 S	7 L
8 M	8 S	8 M	8 J	8 D	8 M
9 J	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M
10 V	10 L	10 J	10 S	10 M	10 J
11 S	11 M	11 V	11 D	11 M	11 V
12 D	12 M	12 S	12 L	12 J	12 S
13 L	13 J	13 D	13 M	13 V	13 D
14 M	14 V	14 L	14 M	14 S	14 L
15 M	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M
16 J	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M
17 V	17 L	17 J	17 S	17 M	17 J
18 S	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V
19 D	19 M	19 S	19 L	19 J	19 S
20 L	20 J	20 D	20 M	20 V	20 D
21 M	21 V	21 L	21 M	21 S	21 L
22 M	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M
23 J	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M
24 V	24 L	24 J	24 S	24 M	24 J
25 S	25 M	25 V	25 D	25 M	25 V
26 D	26 M	26 S	26 L	26 J	26 S
27 L	27 J	27 D	27 M	27 V	27 D
28 M	28 V	28 L	28 M	28 S	28 L
29 M	29 S	29 M	29 J	29 V	29 M
30 J	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M
31 V	31 L		31 S		31 J

PMC Papiers-Cartons Ordures ménagères

Collecte de vélos dans les recyparcs le 18 avril

Collecte de jouets dans les recyparcs le 10 octobre

Be
WaPP | Grand Nettoyage les
26, 27, 28 et 29 mars 2026
Découvrez ce projet et bien d'autres
encore sur www.bewapp.be

LA ZONE BLEUE

EN CENTRE-VILLE

*Agir aujourd'hui, c'est mieux vivre
demain!*

**Tous les parkings sont gratuits à Chimay!
Mais attention, quelques zones bleues ont été
instaurées.**

**Rappel des situations permettant de
stationner gratuitement :**

- Durée ne dépassant pas 30min ou 1h30 en fonction du panneau additionnel de temps (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h à 18h00)
- Apposer le disque avec l'heure d'arrivée
- Être titulaire d'une carte pour personne à mobilité réduite
- Être titulaire d'une carte de riverain



**L'amende en cas de non respect d'une de ces situations
s'élève à 25€/ demi-jour**

**UNE CARTE SIGNALANT LES ZONES BLEUES ET PMR EST
DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA VILLE DE CHIMAY:
WWW.CHIMAYVILLE.BE**

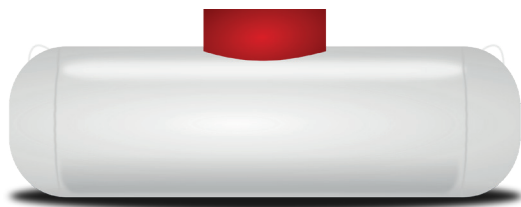
SI VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFORMATIONS

- zonesbleues@chimayville.be
- 060/303.700

Des disques de stationnement sont disponibles auprès des commerçants situés dans la zone bleue.

Déclaration environnementale de classe 3 : le service en ligne est de nouveau accessible

Vous installez une station d'épuration individuelle ? Vous possédez une citerne à gaz propane ou une citerne à mazout pour le chauffage ? Vous reprenez une habitation équipée de ce type d'installation ? Vous avez toute autre installation ou activité susceptible d'avoir un impact sur l'environnement ?



Dans ces situations – et bien d'autres similaires – **une déclaration environnementale de classe 3** est obligatoire en Wallonie.

Bonne nouvelle : le service en ligne permettant d'introduire cette déclaration est à nouveau accessible. Après une interruption liée à une intrusion informatique dans les systèmes du Service public de Wallonie, la plateforme est désormais pleinement rétablie.

Les citoyens peuvent à nouveau introduire leur déclaration via le portail officiel :

<https://monespace.wallonie.be>

Une fois le formulaire complété et envoyé, la commune reçoit automatiquement la déclaration et en assure le traitement selon les délais légaux.

QU'EST-CE UNE DÉCLARATION DE CLASSE 3 ?

En Wallonie, certaines installations ou activités susceptibles d'avoir un impact faible sur l'environnement doivent faire l'objet d'une déclaration environnementale, appelée déclaration de classe 3.

Contrairement aux classes 1 et 2, qui nécessitent un permis complet, la classe 3 ne requiert qu'une déclaration. Celle-ci permet à la commune d'assurer un minimum de suivi et de vérification de la conformité environnementale, sans alourdir les démarches administratives. Ceci permet à la commune d'assurer un minimum de suivi et de vérification de la conformité environnementale, sans alourdir les démarches administratives.

QUAND FAUT-IL INTRODUIRE UNE DÉCLARATION ?

Une déclaration de classe 3 doit être introduite :

- lors de la mise en activité d'une installation classée 3 ;
- lors d'une modification ou d'un déplacement d'une installation existante, sauf si elle passe en classe supérieure ;
- lorsque la durée de validité de 10 ans arrive à échéance, même si l'installation n'a subi aucune modification.

Lors d'un changement de propriétaire : la déclaration doit être cédée officiellement au nouveau titulaire. Le cédant (ancien propriétaire) et le cessionnaire (nouveau propriétaire) doivent compléter et signer ensemble le formulaire de cession, qui doit être transmis à la commune.

Quelques exemples concrets : parmi les installations les plus courantes nécessitant une déclaration de classe 3, on retrouve :

- les citernes à gaz propane/butane (ex. citerne aérienne $\leq 3\,000$ litres ou enterrée $\leq 5\,000$ litres);
- les citernes à mazout pour le chauffage, entre 3 000 et 25 000 litres;
- les installations d'épuration individuelle de moins de 100 équivalents/habitants (souvent installées dans les habitations non raccordées à l'égout);
- certaines petites activités agricoles ou artisanales.

Éditeur : Adélaïde MATHIEU

Appel aux organisateurs d'activités pour enfants (2,5 – 12 ans)

CONSTRUISONS ENSEMBLE UN RÉPERTOIRE PRATIQUE POUR LES FAMILLES DE LA COMMUNE

Vous proposez des activités pour les enfants de 2,5 à 12 ans sur notre commune, en dehors du temps scolaire ?



Avant ou après l'école, les mercredis après-midi, les week-ends, durant les vacances scolaires ou les journées pédagogiques ? Votre offre est précieuse pour les familles. Nous aimerions la faire connaître au plus grand nombre.

Dans une démarche d'écoute, de respect et de bienveillance envers les besoins des parents et des enfants, nous souhaitons créer un répertoire clair, pratique et accessible regroupant toutes les activités existantes sur la commune.

L'objectif : permettre aux familles de trouver facilement des solutions d'accueil, de loisirs, de sport, de culture ou de soutien éducatif adaptées à leur quotidien.

Que vous soyez :

- une association,
- un indépendant,
- une structure privée ou publique,
- un club sportif,
- un atelier créatif,
- un service d'accueil ou de garde,
- un organisme de soutien scolaire ou d'éveil,

Votre contribution est essentielle pour que ce répertoire reflète la richesse et la diversité de ce qui existe sur l'entité de Chimay

INFORMATIONS RECHERCHÉES

Pour chaque activité, nous vous invitons à nous transmettre :

- le nom de la structure ou de l'activité,
- le type d'activité proposée,
- la tranche d'âge concernée,
- les jours et horaires (avant/après l'école, mercredis, week-ends, vacances, journées pédagogiques, etc.),
- le lieu,
- les coordonnées de contact,
- éventuellement un site internet, une page Facebook ou une page de présentation,
- toute précision utile (conditions d'inscription, tarifs indicatifs, etc.).

Ce répertoire sera diffusé auprès des familles de la commune afin de valoriser votre travail et de faciliter l'accès aux activités pour tous les enfants.

Merci pour votre engagement auprès des jeunes et pour votre collaboration à ce projet collectif. Ensemble, créons un outil utile, humain et au service du bien-être des familles.

Éditeur : Laetitia LELONG

Un nouvel hôpital de jour gériatrique au CSF



UNE RÉPONSE DE PROXIMITÉ POUR BIEN VIEILLIR À CHIMAY

Le CSF poursuit son repositionnement en tant qu'hôpital de proximité avec un projet porteur de sens pour la région : l'ouverture d'un **hôpital de jour gériatrique**. Installé au 3^e étage de l'ancienne aile complètement rénovée, ce nouveau service accueillera les **premiers patients le mardi 7 avril 2026**.



À la tête du service de gériatrie, le **Docteur Almas** se montre particulièrement enthousiaste. Et pour cause : dans une région où la population est vieillissante et où la mobilité peut parfois représenter un véritable défi, cet hôpital de jour répond à un besoin réel et concret.

Jusqu'à présent, les patients devaient se rendre à l'**Hôpital André Vésale** pour bénéficier d'une structure similaire. Une contrainte qui ne sera bientôt plus qu'un souvenir.

« Cet hôpital de jour a tout son sens ici. Il va nous permettre d'avoir le patient sur toute une journée, sans devoir le déplacer plusieurs fois », explique le Dr Almas. Une prise en charge complète, humaine et coordonnée, pensée pour simplifier le parcours de soins.

L'hôpital de jour gériatrique propose **des évaluations fonctionnelles globales** (mémoire, marche et chute, dénutrition, incontinence, réconciliation médicamenteuse...), **des prises en charges thérapeutiques** (plaies complexes, administration de traitements intraveineux...) ou encore **des bilans pré ou post opératoires, pré ou post thérapeutiques**. La prévention occupe également une place centrale au cœur des activités de cette nouvelle unité de soins : améliorer la qualité de vie, prendre en charge les difficultés du quotidien et **freiner le déclin cognitif et fonctionnel**.



Concrètement, la journée débute dès **8h-8h30**. À son arrivée, le patient est accueilli par l'équipe infirmière, qui suit une planification établie au préalable par le gériatre. Les examens et consultations s'enchaînent ensuite : prise de sang, ergothérapie, logopédie, kinésithérapie, diététique...

Selon les fragilités du patient, des consultations avec différents spécialistes peuvent aussi être programmées : cardiologue, neurologue, pneumologue, néphrologue, gastroentérologue, chirurgien vasculaire ou l'orthopédiste... **Une véritable approche pluridisciplinaire** donc au service du patient.

En fin de journée, le gériatre reçoit le patient – et ses proches s'ils sont présents – afin de clôturer le dossier avec un diagnostic et une prise en charge personnalisée. Le retour à domicile est prévu en fin d'après-midi.

Avec cette nouvelle unité d'hospitalisation, le CSF confirme sa volonté d'offrir des soins accessibles, adaptés et proches des citoyens de la région de Chimay. Une initiative bienvenue, tournée vers l'avenir et le bien-être des aînés.

NOUVELLE CONSULTATION EN TABACOLOGIE : un accompagnement sur mesure pour arrêter de fumer/vapoter – Avec Mme Pascale Oumaziz, infirmière tabacologue, les derniers mardis du mois. Prise de rendez-vous au 071/92.11.11. Plus d'infos sur notre site internet www.csf.be



Éditeurs : Frédéric DUBOIS, Directeur service communication HUMANI
Bérangère JACQMIN, Attachée à la communication

Sport sur ordonnance

LE CENTRE SPORTIF DE CHIMAY PROPOSE LE PROJET « SPORT SUR ORDONNANCE » DEPUIS LE 4 MARS DERNIER

Ce projet permet à quiconque, mais notamment aux personnes sédentarisées ou souffrant de maladies chroniques, de reprendre une activité physique, de manière progressive et encadrée.

Prescrite par un médecin généraliste ou spécialiste, cette activité physique adaptée devient un véritable traitement préventif et complémentaire, avec des effets bénéfiques reconnus sur de nombreuses pathologies : diabète, obésité, arthrose, cancer, maladies cardiovasculaires, etc.

Ce dispositif s'inscrit dans une vision de santé globale où la prévention, l'autonomie et l'inclusion sont essentielles. Chimay, avec son Centre sportif, a fait le choix d'une santé accessible et préventive. C'est aussi une façon équilibrée de lutter contre l'isolement, de renforcer l'estime de soi.

Encadrée par une kinésithérapeute, une seconde série de 12 séances sera à nouveau proposée en septembre prochain si le nombre de candidats est suffisant.

Pour en bénéficier, il suffit d'en parler à son médecin, généraliste ou spécialiste, qui prescrira l'ordonnance adéquate.

Inscription au Centre sportif de Chimay : 060 21 12 13 (choisir la 1ère option) ou via centre.sportif.chimay@gmail.com

Éditeur : Jean-Pierre DUMONT

BOUGER POUR AMÉLIORER VOTRE SANTÉ ?

Testez le

SPORT SUR ORDONNANCE

+ SUR PRESCRIPTION DE VOTRE MÉDECIN

i INFOS & INSCRIPTION
Centre sportif Chimay
060 21 12 13
centre.sportif.chimay@gmail.com

🕒 HORAIRES ET PROGRAMME
12 SÉANCES D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE
ENCADRÉES PAR UN PROFESSIONNEL
MERCREDI DE 10H30 À 12H

€ TARIF
72€ LES 12 SÉANCES
INTERVENTION POSSIBLE DE VOTRE MUTUELLE

Dès le 4 mars 2026

SPORT SUR ORDONNANCE | Ville de Chimay | AVIQ

Les personnes accueillantes d'enfants dans la Botte du Hainaut

IL EST PARFOIS, ET MÊME SOUVENT, DIFFICILE DE TROUVER UNE PLACE DANS UNE CRÈCHE POUR UN ENFANT.

ACCUEILLANT(E) D'ENFANTS À DOMICILE

EST UN JOB POUR VOUS...

... SI VOUS AVEZ PLUSIEURS CORDES À VOTRE ARC

devenir-accueillant.be

UNE INITIATIVE DE | AVEC LE SOUTIEN DE |

ONE | Actiris |

Et pourtant, notre mode de vie actuel, nos besoins, impliquent souvent, que les deux parents travaillent.

Il faut savoir que des solutions alternatives à la crèche existent et sont bien encadrées par l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE).

Il s'agit notamment des personnes accueillant des enfants à domicile (chapeautées dans notre région par l'a.s.b.l. Les Petits Pas de la Botte) et sous contrôle de l'ONE, dont elles sont aujourd'hui les salariées (presque toutes).

Leur bagage de départ doit être soit le CESS avec test de qualification, soit un diplôme de puériculture, soit la formation en CEFA d'auxiliaire à la petite enfance.

Avant toute autorisation d'exercer, le lieu d'accueil fait l'objet d'une inspection par l'ONE.

L'espace de vie doit être au minimum de 20 mètres carrés et celui de repos de 10 mètres carrés, et il doit y avoir une vraie sécurité au niveau des escaliers. Ce cadre vérifié, il faut obtenir l'agrément des pompiers (installation électrique conforme, ramonage de cheminée, extincteur, couverture anti feu, etc.). Ce contrôle est renouvelé tous les 5 ans.

Les personnes accueillantes sont soumises aux contrôles de la médecine du travail. En cas de grossesse, des mesures de protection sont prévues, ainsi qu'un congé de maternité et d'allaitement.

En cas d'absence prolongée, la personne en charge de l'accompagnement social recherche systématiquement une solution de remplacement. Au-delà de ces aspects administratifs, l'accueil et le bien-être de l'enfant restent prioritaires. C'est pourquoi une période d'adaptation progressive est proposée.

L'enfant vient pour de petits essais à répétition pendant une quinzaine de jours afin que l'on puisse juger de son adaptation. Cette période peut être prolongée si nécessaire. Les vaccins sont obligatoires (Diteper et RRO).

Généralement, une personne accueillante se charge de 5 enfants. C'est un travail harassant et l'on doit considérer que 50 heures sont prestées par semaine et réparties sur 5 jours. En effet si les premiers enfants arrivent vers 7h30, les derniers repartent pour 17h30.



Comme pour les crèches, le coût varie selon les revenus nets du couple. Les parents sont invités à fournir le montant de leurs revenus nets mensuels, car le montant journalier est proportionnel à celui-ci. La partie comptable et administrative est gérée par la personne chargée de l'accompagnement social.

Le montant journalier inclut les repas. Le petit déjeuner n'est pas offert partout, mais le dîner et le goûter sont prévus. Beaucoup de personnes accueillantes proposent des produits frais du potager et du verger.

Ce mode d'accueil rencontre un réel succès, mais le nombre de professionnels reste insuffisant. Il s'agit d'un métier en pénurie, offrant des perspectives d'emploi.

Pour être bien renseigné sur la profession, je vous conseille de prendre rendez-vous avec :

l'ASBL « Les Petits Pas de la Botte »

33, Grand- Rue à Rance.

Téléphone : **060/514909**

En ligne : **lespetitspasdelabotte.be**

Les enfants de Wallonie ont besoin de personnes motivées et engagées pour les accompagner dans leur premières années.

Éditeur : Claudine DEWILLE PLACE

Du nouveau à Chimay !

LES JEUDIS CRÉA'FEMMES

Joie et partenariat entre le Centre Culturel de Chimay, Article 27 Philippeville et Vie Féminine !

Un jeudi sur deux et ce, tout au long de l'année, toute femme est la bienvenue dans cet espace-temps conçu pour partager, co-construire, rêver, créer.



Les participantes peuvent :

- expérimenter des pratiques artistiques et culturelles variées ;
- partager leurs savoirs, expériences et compétences ;
- analyser collectivement leurs réalités de vie ;
- construire des paroles et productions collectives à portée citoyenne.

Le cycle aboutira à une production collective (article, publication, traces artistiques) visant une diffusion locale et régionale, afin d'investir symboliquement et concrètement l'espace public.

Aucun prérequis et c'est gratuit, bienvenue !
Au plaisir de vous rencontrer, Caroline pour Vie Féminine

Éditeur : Caroline DE NOËL

Atelier d'écriture à Chimay

REJOIGNEZ-NOUS POUR UN ATELIER D'ÉCRITURE AU FÉMININ !

Un espace inspirant dédié à l'exploration des voix et des expériences. Cet atelier invite toutes celles qui souhaitent exprimer leurs idées, partager et célébrer leur créativité.

À travers des exercices d'écriture variés, des discussions enrichissantes et des lectures de textes inspirants, nous créerons ensemble un environnement bienveillant où chaque voix compte.

Que vous soyez une écrivaine expérimentée ou que vous souhaitiez simplement découvrir l'écriture, cet atelier est fait pour vous.

Ensemble, nous aborderons des thèmes choisis ensemble. Venez, passer la porte pour nous rejoindre dans cet espace convivial, à bientôt !

Éditeur : Caroline DE NOËL



Mundiya Kepanga – un Chef Papou en visite au Parc National

Né en janvier 2023, le Parc national de l'Entre-Sambre-et-Meuse rassemble plus de 80 partenaires régionaux, dont les cinq communes de Chimay, Couvin, Froidchapelle, Momignies et Viroinval. Sa mission est de restaurer et préserver les écosystèmes naturels et de valoriser le patrimoine paysager remarquable de la région, tout en créant des opportunités pour l'économie locale.

Rencontre exceptionnelle avec un « Gardien de la forêt » de Papouasie-Nouvelle-Guinée



Vous avez peut-être eu l'occasion de visionner la série documentaire « Gardiens de la Forêt », sur ARTE ? Mundiya Kepanga, chef papou de la tribu des Hulis en Papouasie-Nouvelle-Guinée, est l'un de ces représentants autochtones qui s'expriment au nom de leur peuple, mais aussi de leur biodiversité et de leurs paysages, qui font partie de leur identité.

Ce défenseur passionné des forêts viendra partager son expérience, ses combats et son message d'espoir à travers la projection du film « Gardiens de la forêt » (52'). Il répondra ensuite à vos questions, au cours d'un moment d'échange entre deux mondes unis par un même amour de la forêt.

Renforcer le caractère sauvage et naturel de nos forêts tout en valorisant nos paysages authentiques, c'est en effet une ambition forte du Parc national et de ses 80 partenaires régionaux. C'est donc un grand plaisir de pouvoir profiter de l'expérience d'un représentant des peuples autochtones, qui veillent sur les plus grandes forêts et sur 80% de la biodiversité sur la planète.

Le Parc national est heureux de partager avec vous cette occasion unique d'élargir notre horizon et de puiser de nouvelles inspirations. Pour repenser notre rapport à la nature et nos actions pour la forêt.

Jeudi 9 avril – 20h00 (GRATUIT)

Projection du film Gardiens de la Forêt, suivie d'un échange ouvert avec le chef Mundiya Kepanga.
Centre culturel de Chimay – Rue des Battis 34, 6464 Chimay.

Réservation : evenement@parc-national-esem.be

Vendredi 10 avril – 20h00 (GRATUIT)

Projection du film Gardiens de la Forêt, suivie d'un échange ouvert avec le chef Mundiya Kepanga.
Action-Sud – Rue Vieille Eglise, 10, 5670 Nismes.

Réservation : evenement@parc-national-esem.be



Avec nos partenaires : Commune de Froidchapelle, Commune de Chimay, Commune de Momignies, Commune de Couvin, Centre Culturel de Couvin, Centre Culturel de Chimay, Centre Culturel de Viroinval, Centre Culturel de Momignies, Maison de la Ruralité de Froidchapelle, Les Cercles des Naturalistes de Belgique, La Maison des jeunes de Momignies, La Maison des jeunes de Viroinval, La Maison de Jeunes de Chimay.

Événement en avant-première du programme d'ouverture officielle du Parc national, qui proposera diverses activités et inaugurations tout au long de l'été.

Plus d'info bientôt sur : www.parc-national-esem.be/ouverture2026

Éditeur : Martin COLLETTE

Transport social à Chimay et dans les environs

VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS POUR VOUS DÉPLACER ?



Plusieurs services et associations proposent des solutions de **transport social ou médical non urgent** pour les personnes âgées, isolées ou à mobilité réduite.

Croix-Rouge de Belgique Section de Chimay

Transport sanitaire léger et social (non urgent) vers consultations médicales et hôpitaux.

Place Léopold 1, 6460 Chimay
060 21 54 48
maisons.croix-rouge.be

CPAS de Chimay

Service de taxi social destiné aux personnes âgées, isolées ou à mobilité réduite.

Place Léopold 12, 6460 Chimay
060 21 89 30

ville-de-chimay.be/ma-ville/social/cpas

SOS Médical Meuse ASBL

Transport médical non urgent (chimio, radiothérapie, consultations, etc.).

Place Albert 1er 38, 6440 Froidchapelle
060 45 91 40

Vivre à Domicile Hainaut

Transport non urgent pour rendez-vous médicaux, courses et déplacements essentiels.

Bureau local : Grand Rue 1 bte 3, 6460 Chimay
065 84 09 66
vad-sh@vad-sh.be

Car.lio.transports

Service de minibus et taxi. Possibilité de transport individuel ou en groupe (conditions à vérifier auprès du prestataire).

Chaussée de Mons 5, 6460 Chimay
0472 82 69 42

Mobilesem

Transport à la demande en zone rurale grâce à des chauffeurs volontaires.

0800 15 230

Jogging de la Principauté à Chimay

CE SAMEDI 11 AVRIL, ES-TU PRÊT À TE LANCER DANS UN DÉFI SPORTIF TOUT EN DÉCOUVRANT NOTRE SUPERBE RÉGION ?



Si oui, bienvenue aux 20 km de Chimay, un événement qui te propose bien plus qu'une simple course à pied. En effet, tu pourras choisir parmi plusieurs distances, que tu sois passionné de course ou que tu recherches une activité familiale.

Les plus jeunes ne sont pas oubliés : des parcours dédiés de 200 m, 700 m et 1,4 km leur sont proposés. Quant aux adultes, les circuits de 6,7 km et 14,8 km t'offriront l'occasion de te dépasser. Et, pour la première fois, la distance de 20 km attire déjà de nombreux coureurs. Cette distance t'invite à allier sport, nature et convivialité.

Dès lors, prends tes baskets et participe à cette journée mémorable car ce parcours de 20 km de la Principauté traverse les forêts, le parc du château et la réserve naturelle de l'étang de Virelles. Plusieurs ravitaillements sportifs et festifs sont prévus en chemin. Le trajet passe également par le Café des Touristes. Différentes animations musicales ponctueront le parcours.

Après la course, un buffet et une soirée dansante sont organisés moyennant paiement (18 € pour les adultes, 8 € pour les enfants jusqu'à 12 ans).

Toutes les infos : www.clubjaco.be/principaute

Éditeur : Jean-Pierre DUMONT

Les Bobines

L'ASBL BOBINES EST UNE ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF QUI PROTÈGE L'ENVIRONNEMENT EN RÉCUPÉRANT ET RÉUTILISANT DES MATIÈRES TEXTILES.

« Nous récoltons ou recevons des dons de tissus afin d'approvisionner nos ateliers et ainsi empêcher leur gaspillage », explique Antoinette Decooninck, présidente de l'ASBL.

Elle ajoute : « La deuxième raison de la création de notre ASBL est d'ordre économique. Les participantes peuvent confectionner des pièces pour elles-mêmes et éviter ainsi des dépenses dans le prêt-à-porter. Enfin, lors de nos ateliers, en mélangeant les participantes, nous faisons plus ample connaissance et favorisons des rencontres qui n'auraient certainement pas eu lieu sans nos activités ».

Durant ces ateliers, les participantes confectionnent notamment des bonnets, des écharpes ou encore des snoods, qui sont ensuite offerts à différentes associations et institutions locales, comme ce fut le cas lors du dernier marché de Noël avec le don de 110 snoods à l'ASBL Trait d'Union de Chimay.



En outre, les Bobines gèrent une mercerie très complète, accessible à toutes les bourses ; les bénéfices générés leur permettent d'organiser des ateliers solidaires, des formations gratuites et même des visites thématiques autour de l'art du fil.

La mercerie est ouverte les mercredis, jeudis et vendredis de 14 h à 17 h, au 23, rue de l'Athénée à Chimay.

Pour tout contact : **Bobines ASBL — 0487 12 86 58**

Éditeur : Jean-Pierre DUMONT



ACHETER LOCAL À CHIMAY ET DANS LES VILLAGES ENVIRONNANTS, C'EST BIEN PLUS QU'UN SIMPLE ACTE D'ACHAT !

C'est un engagement en faveur d'un territoire vivant, solidaire et dynamique. Les commerçants de proximité jouent un rôle essentiel dans la vie quotidienne de notre entité. Ils animent nos centres et nos villages, créent de l'emploi et participent activement à l'attractivité de notre région.

Chaque Euro dépensé chez un commerçant local est un investissement direct dans l'économie chimacienne. Il soutient les familles, les producteurs, les artisans et les services de proximité, tout en permettant de maintenir une offre commerciale variée, accessible et de qualité pour tous.

Le commerce local, c'est aussi une relation humaine privilégiée. Derrière chaque vitrine, il y a des femmes et des hommes passionnés, qui accueillent, conseillent et prennent le temps d'écouter. Cette proximité crée un lien de confiance et renforce le tissu social qui fait la richesse de nos rues, de nos places et de nos villages.

Soutenir les commerces de Chimay et des communes avoisinantes, c'est également poser un geste responsable pour l'environnement : moins de déplacements, davantage de circuits courts et une consommation plus durable.

En choisissant d'acheter local, nous préservons notre identité, notre savoir-faire et la vitalité de nos villages. Ensemble, faisons le choix d'un avenir local, solidaire et durable.

ACHETER LOCAL À CHIMAY ET DANS SES VILLAGES, C'EST INVESTIR DANS NOTRE AVENIR COMMUN.

De beaux projets en perspective !

L'année qui commence s'annonce riche en projets et en initiatives destinés à renforcer l'attractivité commerciale de Chimay et de ses villages. Animations, actions de promotion et collaborations locales seront progressivement présentées et partagées sur notre page Facebook officielle :

Association des Commerçants de Chimay :

facebook.com/AssociationDesCommerçantsDeChimay/

Nous invitons tous les commerçants, qu'ils soient déjà membres ou non, à nous rejoindre afin de participer activement à ces projets. Ensemble, nous pouvons créer une véritable synergie commerciale, bénéfique pour nos commerces, nos clients et la vitalité de notre entité.

L'association est également à la recherche de volontaires pour donner un coup de main au Conseil d'administration lors des différentes manifestations.

Toute aide est la bienvenue :

Infos & contact :

M. Xavier GRÉGOIRE

0477/44 77 09

www.chimaycommerces.be

À VOS AGENDAS !

Les 19 et 20 septembre 2026, Chimay Commerces organise son tout premier : **Tour des commerçants-artisans.**

Un week-end pour découvrir, flâner et consommer local à travers un parcours mettant en lumière les commerces de l'entité.

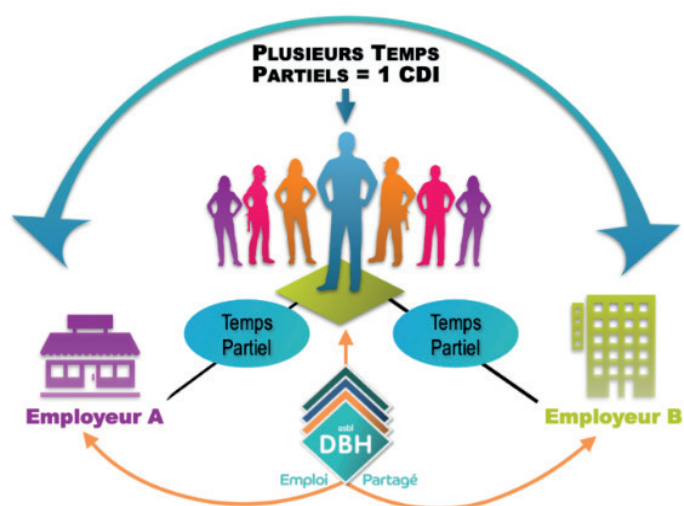
Participation réservée aux commerçants en ordre de cotisation 2026.

Infos : par mail : info@bouyard.be ou au 0477/601.637 (M. Christophe BOUYARD).

Éditeur : Christophe BOUYARD

Un travailleur à partir de 3 heures ?

C'EST POSSIBLE GRÂCE À L'EMPLOI PARTAGÉ !



Avec l'Emploi Partagé, le temps de travail d'un employé ou d'un ouvrier est réparti entre plusieurs entreprises, de manière stable, durable et flexible.

Peu importe le secteur : Il est possible d'engager du personnel à partir de modules de 3 heures, sans gestion administrative !

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Selon vos besoins : DBH-Emploi asbl recrute et sélectionne les candidats les plus adaptés. Aucune gestion administrative : Nous prenons en charge l'engagement et la gestion du travailleur.

Le travailleur est mis à votre disposition selon un planning défini ensemble.

Chaque mois, vous recevez une facture claire, basée sur les heures réellement prestées et un tarif fixé dès le départ. Quelques exemples concrets :

Ingrid – Chargée de communication (22h/semaine). Elle met ses compétences au service de 7 utilisateurs : une entreprise d'impression textile, une exploitation agricole, un service de soins ainsi que des indépendants.

Sophie – Déléguée à la protection des données (33h/semaine). Elle assure cette mission pour 8 communes et CPAS.

Boris – Ouvrier agricole (38h/semaine). Il partage son temps de travail entre deux exploitations.

L'Emploi Partagé, c'est LA solution idéale pour vos besoins à temps partiel !

Intéressé ? Contactez DBH-Emploi asbl
contact@dbh-emploi.be
060/51.00.72

L'Emploi Partagé avec DBH-Emploi : Déléguer n'a jamais été aussi simple !
1 min 30 pour tout comprendre sur l'emploi partagé avec DBH-Emploi ->



D'INSTITUTEUR À VICE-CONSUL DU BRÉSIL EN BELGIQUE

On ne peut évoquer le nom du village de Robechies sans faire référence à **Célestin Alfred Cogniaux**, un botaniste dont l'œuvre fait encore l'unanimité auprès de la communauté scientifique mondiale. Né à Robechies le 7 avril 1841 et mort à Genappe le 15 avril 1916, il participa à la fondation de la Société royale de Botanique de Belgique, devint conservateur au Jardin botanique de l'État jusqu'en 1880, et fut nommé membre d'honneur de la Société impériale de Zoologie et de Botanique de Vienne en 1880 ainsi que du Botanical Club de New York en 1894.

En 1862, Cogniaux fut l'un des fondateurs de la Société royale de Botanique de Belgique, dont il fut membre actif pendant plus de cinquante ans, secrétaire des publications à deux reprises et président également à deux reprises. La même année, il entra en relations avec Barthélemy Dumortier (1797–1878). Pendant plusieurs années, il consacra ses loisirs à l'étude des plantes vasculaires et des bryophytes de Belgique. Sa première publication (1863) traita néanmoins d'une algue : *Nitella tenuissima* Kützing. En 1865, il épousa Félicie Brigode (décédée le 21 mai 1925).



Entre 1869 et 1871, Cogniaux et Élie Marchal (1839–1923) publièrent *Les Glumacées de Belgique*, trois fascicules réunissant deux cent quarante pages de texte et deux cent quarante planches d'herbier. En 1872, Dumortier fit entrer Cogniaux au Jardin botanique de l'État à Bruxelles. En 1873–1874, Cogniaux et Marchal collaborèrent de nouveau pour publier *Les planches ornementales à feuillage panaché et coloré*.

Plusieurs œuvres majeures jalonnèrent sa carrière de systématicien. La première, parue en 1878, fut *Le traitement des Cucurbitaceae dans la Flora brasiliensis*. Pour cet ouvrage, Cogniaux se rendit en 1874 étudier les collections du Muséum national d'Histoire naturelle de Paris et celles de Londres (Kew Gardens et le British Museum). Sa deuxième grande œuvre fut une monographie générale des Cucurbitaceae qui, en 1879, reçut le prix Pyrame de Candolle décerné par la Société de Physique et d'Histoire Naturelle de Genève comme « la meilleure monographie ». Elle fut publiée en 1881 dans la collection *Monographiae Phanerogamarum*, dirigée par Alphonse de Candolle (1806–1893) et Casimir de Candolle (1836–1918). Cogniaux y reconnaissait six cent deux espèces de Cucurbitaceae, dont deux cent vingt et une étaient nouvelles pour la science.

De 1883 à 1888, deux volumes du *Flora brasiliensis* furent consacrés par Cogniaux à la famille des Melastomacées. Fort de son expérience sur les Melastomacées du Brésil, il rédigea pour la série *Monographiae Phanerogamarum* une monographie des Melastomacées, publiée en 1891 et comptant mille deux cent cinquante-six pages : elle répertoriait deux mille sept cent trente et une espèces et cinq cent cinquante-cinq variétés, dont sept cent quatre-vingt-douze espèces et quatre cent soixante-cinq variétés nouvelles pour la science.

En 1887, l'empereur du Brésil Pedro II, amateur de botanique et grand admirateur de l'œuvre de Cogniaux, le nomma vice-consul du Brésil en Belgique, titre que Cogniaux conserva jusqu'en 1902. Lorsque Pedro II, déchu, visita la Belgique, il voulut rencontrer personnellement Cogniaux. À sa mort, son herbier, comprenant 5 251 spécimens, fut cédé au Jardin botanique de Bruxelles.



LES TRADITIONS RELIGIEUSES PERDURENT ET S'INSCRIVENT PROGRESSIVEMENT DANS LE PATRIMOINE IMMATÉRIEL LOCAL.

Le soir du Jeudi saint, les cloches s'envolent pour Rome. Pour annoncer les offices de Chimay du vendredi et du samedi saints, une coutume particulière se perpétue depuis des décennies dans la cité principautaire. Alors que, dans beaucoup de paroisses, les crécelles des enfants de chœur prennent le relais pour appeler aux offices, à Chimay on a choisi une autre formule : un trompettiste monte dans la tour de la collégiale.

Depuis l'ouverture des premières lucarnes de la flèche, il sonne les notes du vieux plain-chant la première strophe du « *Stabat Mater dolorosa, juxta crucem lacrimosa, dum pendebat Filius* » suivie des lamentations de Jérémie, la sonnerie étant répétée aux quatre points cardinaux.



L'ASCENSION

La trompette sous le bras, Jean-Guy De Meyer gravit les escaliers abrupts de la tour de la collégiale Saints-Pierre et Paul jusqu'au clocher. « *C'est une ascension qui prend habituellement quelques minutes. On se trouve juste au-dessus des cloches et du carillon ; il faut monter un peu à l'avance pour reprendre son souffle avant de jouer.* » Arrivé aux premières lucarnes de la flèche, il entonne les airs qui égrenent les notes du chant.

LA TRADITION

Depuis ses 12 ans, Jean-Guy n'a pas manqué à sa parole : « *J'ai commencé la musique à 8 ans avec mon professeur, feu Alphonse Collet, musicien à la fanfare royale "Les Loupards" de Chimay. Quatre ans plus tard, il m'a demandé de le remplacer et de perpétuer cette tradition. À 12 ans, je montais déjà seul pour sonner l'office de 15 h. Depuis, je joue à chaque face de la tour pour appeler les fidèles dans toutes les directions.* »

UNE VUE IMPRENABLE

Une fois les sonneries terminées, Jean-Guy profite du point de vue sur l'horizon, la Grand-Place, le château princier et le centre-ville. Quelques personnes l'accompagnent parfois dans le clocher pour partager ce moment, une dernière fois avant l'année suivante.



PETITES ANECDOTES

Tout se passe généralement bien, mais il lui est arrivé qu'un piston se bloque à cause du froid : « Il y a quelques années, une journaliste m'avait accompagné tout en haut pour un reportage ; elle n'osait plus descendre ». Ou encore : « Une année, alors que je jouais les pièces mortuaires, les cloches se sont mises à sonner à toute volée. M. le Doyen avait oublié de les arrêter ».

RECHERCHE D'UN SUCCESSEUR

Cette année, Jean-Guy fête 50 ans de fidélité à la parole donnée à Alphonse Collet. Pour pérenniser la tradition, il espère trouver un(e) jeune trompettiste local(e) à qui transmettre le flambeau. Si un(e) jeune lecteur(ice) se reconnaît, Jean-Guy se fera un plaisir de l'initier à cette vieille tradition chimacienne.

Ce Vendredi saint, à 14 h 45, au pied de la collégiale, venez remercier et applaudir cet homme de parole qui perpétue depuis 50 ans ce patrimoine immatériel de Chimay.

Éditeur : Jean-Pierre DUMONT

Les Bénédictines de Chimay



Avec la collégiale Saints-Pierre-et-Paul, l'abbaye de Scourmont, la chapelle de l'Arbrisseau à Salles ou encore le temple protestant, Chimay peut se targuer d'un patrimoine religieux particulièrement riche. Parmi ces lieux emblématiques figure aussi l'abbaye Notre-Dame de la Paix des sœurs trappistines, plus discrète, mais tout aussi remarquable.

Moins connue que sa voisine de Scourmont, l'abbaye Notre-Dame de la Paix abrite aujourd'hui une petite communauté composée de cinq moniales et d'une Familière. Depuis quelques mois, la communauté est conduite par la nouvelle Mère abbesse Rachelle, qui a succédé à Sœur Catherine. Malgré leur petit nombre, les religieuses affichent une volonté claire : tout mettre en œuvre pour assurer la pérennité de l'abbaye chimacienne.

UNE HISTOIRE VIEILLE DE PLUS DE 800 ANS

L'histoire des trappistines de Chimay plonge ses racines au XIII^e siècle. En 1207, l'abbaye féminine de Gomerfontaine est fondée grâce à une donation du seigneur Hugues de Trie.

La Révolution française de 1789 bouleverse toutefois cet équilibre. Les biens de l'Église sont nationalisés et vendus. L'abbaye de Gomerfontaine est dispersée. Dix ans plus tard, après la signature du Concordat, la vie monastique redevient possible. Une religieuse relance alors la communauté à Nesles, l'abbaye d'origine ayant été transformée en ferme. Les sœurs y enseignent aux jeunes filles jusqu'en 1871.

Elles s'installent ensuite à Saint-Paul-au-Bois (diocèse de Soissons), où elles reprennent pleinement la vie contemplative. Mais en 1904, la loi Combes, adoptée dans un contexte de tensions entre la République française et l'Église, interdit l'enseignement aux congrégations religieuses. Les trappistines doivent s'exiler. Après un passage par Fourbechies, elles s'installent définitivement à Chimay en 1919.



Avec le soutien financier de l'abbaye de Scourmont, un nouveau monastère est construit, ainsi qu'une église abbatiale de style néogothique, consacrée le 13 octobre 1925. D'abord simple prieuré, Notre-Dame-de-la-Paix est érigée en abbaye en 1927. La communauté connaît alors un essor remarquable : en 1936, elle compte nonante-neuf moniales. Quarante d'entre elles partiront fonder l'abbaye Notre-Dame de Koningsoord, près de Tilburg, aux Pays-Bas.

UN LIEU DE SILENCE ET DE RESSOURCEMENT

Fidèle à la tradition bénédictine, l'abbaye ouvre ses portes à celles et ceux qui souhaitent faire une pause. Personnes seules, couples, familles ou groupes peuvent y séjourner pour un temps de ressourcement, de réflexion ou d'approfondissement de la foi. L'abbaye accueille également des pèlerins et des étudiants en période de révisions ou de stage, dans un climat propice au recueillement.

Récemment modernisés, les espaces d'accueil offrent davantage de confort. L'une des dix chambres est adaptée aux personnes à mobilité réduite, tout comme les sanitaires. L'église est désormais accessible par la place de la Bouchère et douze places de parking sont disponibles à l'intérieur de la propriété, dont deux réservées aux PMR. Les repas se prennent en commun et chacun participe au service et à la vaisselle, dans un esprit de simplicité et de partage.

Une salle de réunion peut également être louée pour l'organisation de séminaires.

UNE OUVERTURE VERS L'EXTÉRIEUR

Depuis plusieurs années, la communauté développe les occasions de rencontre avec le public. Les sœurs participent à des marchés de produits locaux ainsi qu'aux journées du patrimoine.

Une boutique, ouverte dès 9 h, propose biscuits, confitures, pains complets, savons naturels, foulards, écharpes, maniques, cartes pour toutes les circonstances, ainsi qu'un large choix de livres et d'objets religieux. Le pain complet d'abbaye est fabriqué sur commande dans leur atelier.

La petite communauté peut également compter sur le soutien de l'association des Canailles chaque jeudi de 10 h à 16 h.



CONTACT :

Téléphone : **060 21 11 64**

En ligne : **nddelapaixchimay.blogspot.com**

Éditeur : Jean-Pierre DUMONT

MAIS QU'EST-CE QU'UNE FABRIQUE D'ÉGLISE ?

C'est un groupement de personnes qui a à sa charge l'entretien de l'église et de tout ce qui s'y trouve (statues, linge liturgique, mobilier...) sous la tutelle de l'évêché (de Tournai) et de la commune.

Elle se compose d'un(e) président(e), d'un(e) secrétaire et d'un(e) trésorier(ère) et de monsieur le curé. Ce petit comité est aussi appelé le bureau des marguilliers. Celui-ci est complété par 2 membres signataires (5 membres signataires par fabrique pour une commune de 10000 habitants) et plusieurs autres membres non-signataires au nombre illimité. Lors des réunions, un représentant de la commune est également invité.

Une fabrique d'église doit organiser des réunions (min 4/an) et des activités pour subvenir à ses besoins. Lors des réunions, les membres du comité débattent de différents sujets comme le budget, les travaux à réaliser, la gestion du compte, la gestion des fermages, les activités... Un rapport est rédigé par le secrétaire après chaque réunion.

À Bailièvre, le comité de fabrique compte 5 membres signataires ainsi que 4 membres supplémentaires et d'autres bénévoles lors des activités.

QUI SOMMES-NOUS ET QUE FAISONS-NOUS CONCRÈTEMENT ?

Il y a bientôt 3 ans qu'un nouveau comité de fabrique d'église a vu le jour à Bailièvre.

Rapidement, nous nous sommes rendus compte qu'un certain nombre de travaux allaient devoir être réalisés pour améliorer l'état sanitaire du bâtiment. Le toit était très abîmé, ce qui a provoqué beaucoup de dégâts dans les plafonnages et les peintures, mais également dans les structures de soutien des vitraux, aussi très abîmés. La première année, nous avons demandé une modification budgétaire pour effectuer les réparations de la couverture. Dans le budget 2025, nous avons prévu une dépense extraordinaire pour le nettoyage des fientes de pigeons dans les combles et le clocher et le changement d'un châssis dans une sacristie.

Pour contribuer au financement de ces opérations, nous avons organisé l'année dernière, un Blind Test avec l'aide des Souris Vertes, une messe et un apéritif, tous deux animés par la fanfare de Forges lors du dernier we de juillet et notre deuxième marché de Noël qui a remporté un vif succès. Ces événements sont sponsorisés par des commerçants et artisans de notre région et tous les bénéfices sont destinés aux travaux de restauration de l'église.

Mais le comité sait aussi retrousser ses manches ! Nous avons commencé par vider les caves, nettoyer les statues et le plancher du jubé. Nous avons aussi gratté la peinture et le plâtre qui s'effritaient dans le hall d'entrée et le jubé. Ensuite, nous avons rebouché les trous et repeint murs et plafonds. Le système de chauffage a été mis aux normes et l'éclairage passé en LED. La prochaine étape, faire l'inventaire de tout ce qui se trouve dans l'église et faire nettoyer les linges et vêtements religieux.

Avec l'aide des ouvriers communaux, nous avons fini de vider les caves et enlever les boiseries pourries dans la sacristie, gratté les peintures et plâtres abîmés dans l'église, sécurisé la rosace en vitrail et posé des lignes de prises de courant.

Cette année, nous aimerions installer des toilettes dans la cave et restaurer les 2 sacristies.

Par la suite, nous envisagerons la restauration des vitraux et la réparation des plâtres et peintures à l'intérieur de l'église. Ces travaux coûtent cher et nous allons demander des subventions partout où nous sommes susceptibles d'en avoir. Une cagnotte sera d'ailleurs mise en place d'ici peu.

Dernièrement, nous avons accueilli pour la messe les enfants qui vont faire leur confirmation et leurs familles. Et c'est vers ça que nous voulons aller : une église vivante et accueillante pour tous !

Une église est certes un édifice religieux, mais c'est aussi un lieu de rassemblements et de rencontres. Nous avons tous connu des moments heureux et partagé le bonheur de nos proches dans une église. C'est aussi dans une église que nous avons tous un jour accompagné un membre de la famille ou un ami pour son dernier voyage et soutenu une famille dans la souffrance d'un décès.

UNE ÉGLISE EST UN LIEU OÙ LES ÉMOTIONS SONT INTENSES

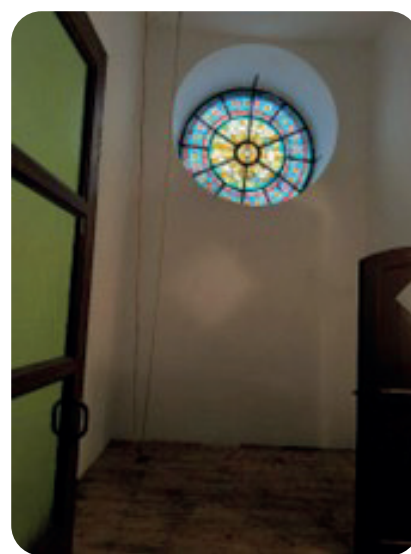
Une église, c'est un lieu que nous devons entretenir. Elle fait partie de notre village, de notre histoire, de notre patrimoine, de nos coutumes, mais aussi de notre vie et de nos moments de peine et de joie.

Il n'est pas concevable, en tout cas pour les membres de la fabrique de Bailièvre, de laisser notre église de 131 ans dans cet état et allons faire le maximum pour qu'elle redevienne belle et accueillante.

RANGEMENT DES CAVES ET NETTOYAGE DU CLOCHER ET DES STATUES



RÉPARATION DU TOIT ET DES GOUTTIÈRES / REMPLACEMENT DU CHÂSSIS DE LA SACRISTIE ET ENLÈVEMENT DES BOISERIES ABÎMÉES / NETTOYAGE ET PEINTURE HALL D'ENTRÉE ET JUBÉ :



LE DIMANCHE 5 AVRIL :

Messe à 11h suivie de l'apéro

LE DIMANCHE 12 AVRIL :

Parcours récréatif de Pâques de 10h à 14h
En collaboration avec l'école de Bailièvre

LE SAMEDI 25 ET DIMANCHE 26 JUILLET :

2ème Blind Test organisé par les Souris vertes
Messe suivie de l'apéro

LE DIMANCHE 1ER NOVEMBRE :

Fête de la lumière au cimetière de Bailièvre

LES 18 ET 19 DÉCEMBRE :

3ème marché de Noël

LE DIMANCHE 20 DÉCEMBRE :

Messe à 11h suivie de l'apéro

Suivez-nous sur notre page Facebook : [Marguilliers de Bailièvre](#) pour avoir toutes les infos et suivre l'avancée des travaux.

Éditeur : Nathalie CHOMY

Calendrier des fêtes et des manifestations 2026

BOULOT CLUB

Robechies (salle communale) : 3ème dimanche du mois d'avril à octobre de 13h30 à 19h30 : concours. PAF : 5 € joueur. fc631028@gmail.com

BROCANTES PERMANENTES

Villers-la-Tour : Rue du Village 34 – petite adorable brocante couverte dans une vieille étable dimanche et jours fériés de 11h à 18h à partir du mois de mars +32(0)477/59 75 28

BOURSES D'ÉCHANGES TOUTES COLLECTIONS

Chimay : (réfectoire de l'Athénée Royal) : 3e dimanche du mois (excepté juillet et août) de 8h30 à 12h. Tél. : +32(0)60/21 46 77 - +32(0)60/51 19 56

CERCLE PHILATÉLIQUE DES FAGNES

Chimay : (Athénée Av. des Sports) : 4e dimanche de septembre à mai de 10h à 12h. Tél. : +32(0)60/21 11 90 – jp.bachelart@hotmail.be

CERCLE GÉNÉALOGIE DE CHIMAY

Salles (salle communale face à l'église) : 3e samedi du mois sauf août de 14h à 17h. Tél. : +32(0)60/21 15 39 – secretariat@chimaygenealogie.be

FORUM D'HISTOIRE

Chimay : (Rue de la Soque 3e étage ascenseur) : 3e mercredi du mois d'octobre à mai à 14h. PAF 2 € <http://forhischi.wpweb.fr>

LES ARCHERS

Chimay : rue de Virelles (au-dessus de But Sport) : le samedi à 15h00
Tél. +32(0)476/43 63 14 – president.fac@gmail.com – www.lesfrancsarchersdechimay.com

AQUASCOPE

Virelles : Balade richesses naturelles des abords de l'étang de Virelles.
2ème samedi du mois de 10h à 16h.
Tél. : +32(60) 21 13 63 – www.aquascope.be – info@aquascope.be

Virelles : Découverte de l'étang de Virelles. 4ème samedi du mois de 10h à 14h30.
Tél. : +32(60) 21 13 63 – www.aquascope.be – info@aquascope.be

MARS

21 : Bourlers (Salle communale) : « Club des Chiffres et des Lettres »
15ème tournoi en double à partir de 9h30.
Tél. : +32(474) 92 13 59 – chimay@fbcccl.be

22 : Baileux (Sudhaina) : Giroud et Stotz à 16h et à 20h. PAF 34€.
Tél. : +32(60) 21 22 10 – www.centreculturelchimay.com

22 : Chimay (Réfectoire Athénée Royal) : Grande Bourse Internationale multi-collections
De 8h00 à 16h.
Tél. : +32(0)6051 19 56

28 : Chimay (Circuit) : Duo Chimacien
Tél. : +32(60) 21 04 29 – www.circuit.be – info@circuit.be

28 : Baileux (Sudhaina) : « Y'a d'la joie -D'après Charles Trenet » à 20h.
PAF 20€ - Etudiant 15€
Tél. : +32(60) 21 22 10 – www.centreculturelchimay.com

AVRIL

05 : Bailièvre : 11h Messe en musique suivie de l'apéro

Tél : +32 (474) 58 34 02 - Facebook « Marguilliers de Bailièvre »

06 : Chimay : Foire commerciale dans le centre-ville, animations foraines

Tél. : +32(0)60/30 37 00 - www.ville-de-chimay.be - www.visitchimay.be

10 : Virelles (Aquascope) : Le retour des premiers migrants. 15h30. PAF 30€

Réservation : +32(60) 21 13 63 - www.aquascope.be - info@aquascope.be

11 : Chimay (Collège St Joseph), rue de Virelles 75 : Jogging de la Principauté de Chimay.

Tél. : +32(0)474 02 38 74 - clubjaco1985@gmail.com - www.clubjaco.be

11-12 : Chimay (circuit) : Supermoto

Tél. : +32(0)60/21 04 29 - www.circuit.be - info@circuit.be

12 : Bailièvre : Parcours « A la découverte du lapin de Pâques ».

De 10h à 14h : Stands de jeux, œufs, bbq, buvette, mascottes de Pâques.

Fabrique d'Eglises de Bailièvre en collaboration avec l'école de Bailièvre.

Tél : +32 (474) 58 34 02 - Facebook « Marguilliers de Bailièvre »

17 : Virelles (Aquascope) : Le chant des oiseaux, les passereaux des jardins, bocage et roselière.

De 8h30 à 15h. PAF 30€.

Réservation : +32(60) 21 13 63 - www.aquascope.be - info@aquascope.be

17 : Baileux (Sudhaina): Arnaud Tsamère "Tous contraints" à 20h. PAF 35€.

Tél.: +32(60) 21 22 10 - www.centreculturelchimay.com

21 : Chimay (château) : Concert à 19h30 Paganini Ensemble Wien

Tarif : Adulte 32€ - Senior (+60 ans) 30€ - Jeune (-25 ans) 15€

Réservation : +32(0) 60 21 45 31 - www.event.chateaudechimay.be - event@chateaudechimay.be

23 : Baileux (Sudhaina) : Ciné-Souper « Un amour de Cochon » à 20h. PAF 10€.

Tél. : +32(0)60/21 22 10 - www.centreculturelchimay.com

MAI

01 : Mons-Chimay-Mons : Brevet Cyclo-côteur.

Route 60km, 95, 115, 135, 165, 215km. Gravel 40,65 et 105km. Départ à Mons école des Ursulines de 6h15 à 10h00. Organisation « Dragons Audax de Mons ».

Tél. : +32(0)476/21 61 91 - +32(0)472/90 64 05 - www.damons.be - alleyn.serge@gmail.com

04 : Virelles (Aquascope) : Rallye vélo à Virelles, boucle de 38 km

de 9h30 à 17h - Tarif : 45€/pers.

Tél. : +32(60) 21 13 63 - www.aquascope.be - info@aquascope.be

08 : Virelles (Aquascope) : Les oiseaux d'eau de l'étang et du marais.

De 8h30 à 15h. Tarif : 30€/pers.

Réservation : +32(0) 21 13 63 - www.aquascope.be - info@aquascope.be

09 : Bourlers (Auberge de Poteaupré) : Trail Chimay de 8h à 17h.

www.sportevents.eu

15 - 16 : Chimay - Athénée (Rue de Noailles) : Vendredi 15 : blindtest

Samedi 17 : marché aux fleurs

Tél. : +32(0)60/41 41 00 - www.archimay.be

23 : Lompret : Trail de l'Eau Blanche - www.traildeleaublanche.be

Réservation : +32(0) 21 45 31 - www.event.chateaudechimay.be - event@chateaudechimay.be

23 : Lompret : Trail de l'Eau Blanche – www.traildeleaublanche.be

Réservation : +32(0) 21 45 31 - www.event.chateaudechimay.be - event@chateaudechimay.be

23-25 : Chimay (circuit) : Grand Trophée des Frontières

Tél. : +32(0)60/21 04 29 - www.circuit.be - info@circuit.be

24 : Bailièvre : Société de Pêche « Les Viviers du Marteau » : Concours de pêche à l'américaine.

Tél. : JL Bultot +32(0)474/48 14 37 - +32(60) 474 72 75 16 - +32(0)60/21 43 02

JUIN

06 : Virelles (aquascope) : La nidification, les nidifuges versus les nidicoles.

De 15h30 à 21h30. Tarif : 30€.

Tél. : +32(0)60/21 13 63 - www.aquascope.be - info@aquascope.be

06 : Chimay - Athénée (Av. des Sports) : Journée festive, fancy-fair, jeux en famille, souper-barbecue

Tél. : +32(0)60/41 41 00 - www.archimay.be

07 : Chimay (Collège St Joseph) : Randonnées motos, rallyes ancêtres, marche pédestre

Rendez-vous à 8h30 - gaston.cordier@gmail.com

13-14 : Chimay (circuit) : 4EVO Young Trophy

Tél. : +32(60) 21 04 29 - www.circuit.be - info@circuit.be

21 : Bailièvre : Société de Pêche « Les Viviers du Marteau » : Concours de pêche à l'américaine.

Tél. : JL Bultot +32(0)474/48 14 37 - +32(474) 72 75 16 - +32(60)21 43 02

26 : Chimay (Athénée Royal) : Jogging de l'ARC

courses jeunes à 18h30 (200, 500 et 1500m), courses adultes à 19h (500m) et à 20h (10 000m) - PAF de 2 à 6€.

Tél. : +32(0)477/99 97 98 - +32(0)60/41 41 00 - www.archimay.be

28 : Chimay (Parking de la gare) : Brocante des Loupards dès 6h.

Tél. : +32(0)474/42 73 39 - mthbriquet@hotmail.com

28 : Bourlers : Brocante.

Tél. : +32(0)495/89 40 41

JUILLET

03 au 05 : Chimay (circuit) : European Bug In

Tél. : +32 (60) 21 04 29 - www.circuit.be - info@circuit.be

05 : Chimay (collège St Joseph) : Brevet cyclotouriste.

Vélo 25, 37, 60, 75, 97 et 112 km - marche 5 et 10 km. A partir de 7h.

Le Tandem de la Botte - Tél. : +32 (478) 88 79 62 - letandemdelabotte@gmail.com

11 & 12 : Forges (salle communale) : « Club des Chiffres et des Lettres ».

Les 24h00 de la Francophonie à partir de 14h30.

Tél. : +32(0)474/92 13 59 - chimay@fbcccl.be

12 : Virelles : Marche Notre-Dame de Lumière.

Tél. : +32(0)60/21 29 71

18 et 19 : Chimay (circuit) : Classic Bikes. Course de motos anciennes et side-cars.

Tél. : +32(60) 21 04 29 - www.circuit.be - info@circuit.be

Tél. : (0)60/21 04 29 - info@circuit.be - www.circuit.be



Carte de 1912 : Ancienne Maison Communale

devenue l'école de Villers-la-Tour,
à la rue du Village.